

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2019

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS DUMERY POULET
POUVOIRS : Mme ESTAY a donné pouvoir à Mr FATIEN

Madame Anne VEYLAND a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 53

Budget principal – Décision modificative n°2

2/ Délibération n°2019- 54

Budget annexe – Décision modificative n°2

3/ Délibération n°2019- 55

Budget principal – Emprunt 2019

4/ Délibération n°2019- 56

Budget annexe – Emprunt 2019

5/ Délibération n°2019- 57

Prix de l'eau 2020– Abonnement part communale

6/ Délibération n°2019- 58

Mise en place d'un self –service à la cantine scolaire – devis définitif

7/ Délibération n°2019- 59

Fourniture des repas de restauration scolaire – choix du prestataire

8/ Délibération n°2019- 60

Cession parcelle AB 230 suite à déclassement dans le domaine privé communal

9/ Délibération n°2019- 61

Subvention exceptionnelle à « Oral Orchestra »

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 53

Budget principal – Décision modificative n°2

Réajustements de crédits de la section d'investissement entre l'opération 105 et l'opération 101
Provisionnement de l'article 6817 par l'article 6718 pour permettre les écritures d'inscription en non valeurs des titres dont le montant de recette ne pourra être recouvré

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2151-105 : VOIRIE ET CHEMINS RURAUX	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-101 : ACQUISITIONS	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-101 : ACQUISITIONS	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-101 : ACQUISITIONS	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-101 : ACQUISITIONS	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2/ Délibération n°2019- 54

Budget annexe – Décision modificative n°2

Ajustement de l'emprunt pour faire face aux dépenses de l'article 2156

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

3/ Délibération n°2019- 55

Budget principal – Emprunt 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les investissements, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 90 000 €

L'offre de financement et les conditions générales proposées par le Crédit Agricole Centre France sont les suivantes :

Montant de l'emprunt : 90 000 €
Périodicité du remboursement : annuelle
Prêt à taux fixe : 0.91 %
Durée en années : 20
Mode d'amortissement : Capital Constant
Somme des intérêts : 8 599.50 €
Frais de dossier : 90 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet d'emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions,

- accepte les termes et les caractéristiques de l'emprunt
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant
- Autorise Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui accorde tous pouvoirs à cet effet.

4/ Délibération n°2019- 56

Budget annexe – Emprunt 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les investissements, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 124 000 €

L'offre de financement et les conditions générales proposées par le Crédit Agricole Centre France sont les suivantes :

Montant de l'emprunt : 124 000 €
Périodicité du remboursement : annuelle
Prêt à taux fixe : 0.99%
Durée en années : 25
Mode d'amortissement : Capital Constant
Somme des intérêts : 15 157.17 €
Frais de dossier : 124 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet d'emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte les termes et les caractéristiques de l'emprunt
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant
- Autorise Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui accorde tous pouvoirs à cet effet.

5/ Délibération n°2019- 57

Prix de l'eau 2020– Abonnement part communale

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'un abonnement annuel, part communale, d'un montant de 15 euros par usager facturé à compter du 01/01/2015.

Il convient pour l'assemblée de se prononcer quant à l'éventuelle évolution du montant de cet abonnement pour l'année 2020

Par 11 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal,

- DECIDE de maintenir le prix de l'abonnement annuel part communale à 15 euros par usager facturé pour l'année 2020

6/ Délibération n°2019- 58

Mise en place d'un self –service à la cantine scolaire – devis définitif

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 juillet retenant la société Bonnet Hygiène sur la base d'un matériel prédéfini hors options pour un montant de 7 928.71 €TTC.

Après ajustement des besoins, ce devis est augmenté de 3 conteneurs alimentaires 50 L à couvercle et leurs socles rouleurs ainsi qu'un lot de 100 plateaux

Montant du devis définitif 8 628.71 €TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le montant du devis définitif pour l'installation d'un self-service à la cantine scolaire
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 de la commune
- CHARGE Monsieur le Maire de tous actes afférents à hauteur du besoin de la commune

7/ Délibération n°2019- 59

Marché de fourniture des repas de restauration scolaire – 2019/2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28/05/2019 approuvant le lancement de la consultation en groupement de commande avec la commune de Mozac pour la fourniture des repas de restauration scolaire en liaison chaude

Résultat de la consultation

2 offres reçues et conformes : ELIOR et API RESTAURATION

Attributaire : ELIOR selon les critères suivants

Notation :

Critères d'attribution	Pondération	API	ELIOR
1. Prix	40	39	40
2. Valeur technique	45	36	36
3. Respect de l'environnement	15	12	13
Total	100	87	89

Tarifs 2019/2023

Un repas enfant : 3.70€ TTC

Un repas adulte : 3.76€ TTC

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

- VALIDE le résultat de la consultation et le choix de la commission d'appel d'offres
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant
- CHARGE Monsieur le Maire de tous actes afférents à hauteur du besoin de la commune

8/ Délibération n°2019- 60

Cession parcelle AB 230 suite à déclassement dans le domaine privé communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai 2018 portant déclassement du domaine public au domaine privé de la commune de la parcelle AB 230 aux fins de cession au propriétaire mitoyen.

Le prix de vente de cette parcelle d'une surface de 25 m² est de 60€/m² soit 1 500 €, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à la signature de l'acte

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée AB 230 au prix de 1 500 €.
- Autorise Monsieur le Maire à tous actes afférents.

9/ Délibération n°2019- 61

Subvention exceptionnelle à « Oral Orquestra »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Les Brayauds » explicitant le déficit financier du projet d'orchestre à l'école « Oral Orquestra » et sollicitant une aide financière exceptionnelle de la commune qui permettrait de combler en partie ce déficit et de reproduire le projet auprès de plusieurs écoles du territoire et à terme du département.

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide exceptionnelle de 1 000 € à l'association les Brayauds pour soutenir le projet d'orchestre à l'école et soumet cette proposition au vote de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une aide exceptionnelle de 1 000 € à l'association les Brayauds pour soutenir le projet d'orchestre à l'école

QUESTIONS DIVERSES

1/ Point sur le fonctionnement du self-service à la cantine

Monsieur le Maire et quelques parents d'élèves ont assisté le personnel de cantine au démarrage du self et font le premier bilan suivant :

Points positifs

- Nette amélioration acoustique
- Satisfaction globale des enfants
- Apport pédagogique du tri sélectif des déchets par les enfants

A améliorer

- Vaisselle supplémentaire à compléter (coupelles etc ..)
- La livraison des repas dans un contenant unique nécessite du temps de préparation supplémentaire pour la cantinière
- La nouvelle organisation pour les enfants de maternelle (2 services de 20 enfants / 1 personne par service) nécessite une surveillance supplémentaire pour les plus petits (1^{er} service)

Solutions

- 30 minutes supplémentaires de temps de préparation seront allouées à la personne en charge de la préparation des repas
- une aide supplémentaire sera allouée au 1^{er} service de cantine des enfants de maternelle.

2/ RIFSEEP – Projet de délibération

Conformément à la réglementation qui prévoit que chaque collectivité doit mettre en œuvre le RIFSEEP pour leurs cadres d'emploi dès lors que les corps équivalents de la fonction publique de l'Etat en bénéficient, le projet de délibération instituant le RIFSEEP est présenté au conseil municipal pour une transmission au Centre de Gestion le 29/11/2019 afin d'être soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) en séance du 27/01/2020

Si et après avis favorable du CTP, le RIFSEEP pourra être institué par délibération du conseil municipal en séance de février pour une entrée en vigueur le 01/03/2020

3/ Opération Solaire Dôme

Tous les documents d'information relatifs à ce projet porté par l'Aduhme qui vise à déployer via un groupement avec RLV l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics ont été communiqués aux membres de l'assemblée pour préparation de séance.

Au vu des éléments communiqués et du peu de potentiel des bâtiments de la commune, le conseil municipal indique ne pas souhaiter s'engager sur l'opération collective Solaire Dôme

4/ Calendrier

Conseil communautaire : lundi 16 décembre à 18h30 à RIOM

Commission des travaux élargie : mardi 17 décembre à 19h30

Réunion avec le responsable de la Commission Agricole du Conseil Départemental

Objet : Comment agir sur les terres incultes et les biens sans maître

Conseil municipal : mardi 17 décembre à 20h30

5/ Question du public

Question de Monsieur Pascal Mazeau, Président de l'association les riverains du Haut Mirabel, quant à la position de la mairie sur le projet de carrière sur le territoire de la commune de Châteaugay

Réponse de Monsieur le Maire

La commune de Marsat n'est à priori pas concernée par ce dossier car le projet n'intervient pas sur son territoire et aucune information technique ou administrative ne lui a été adressée à ce jour.

Interventions :

Alain Guilhen, adjoint au maire : De par son expérience, les carrières nouvelle génération n'apportent aucune nuisance. En effet, le concasseur sera situé dans un bâtiment et les matériels actuels sont plus silencieux de même que des micro charges sont désormais utilisées. Il fait également remarquer que le produit d'extraction des carrières est indispensable au fonctionnement des entreprises locales comme des collectivités.

Michel Grosshans, conseiller municipal : De sa rencontre avec Monsieur le Maire de Malauzat, il ressort qu'une extension de 50 ha est prévue au projet initial de 30 ha, portant le projet à 80 ha et incitant à la vigilance. Il rappelle qu'une réunion d'information relayée par l'association Marsat Nature se tiendra à la salle polyvalente de Marsat jeudi 28 novembre à 20h30

Bastien Poulet, conseiller municipal : Monsieur Poulet indique qu'il a recherché et eu confirmation de l'acquisition par le groupe exploitant des terrains alentours et que cette information justifie de rester vigilant

Jacques Striffling, conseiller municipal : Monsieur Striffling fait remarquer que des études hydrogéologiques ainsi qu'une enquête publique seront nécessaires pour autoriser l'exploitation de la carrière.

Synthèse

En synthèse, Monsieur le Maire rappelle que ce projet n'a pas été officialisé à ce jour et qu'une opposition manifeste lui semble prématurée bien qu'il soit important de rester vigilant

Néanmoins, il demande à l'assemblée si elle souhaite voter une motion dès maintenant ou attendre l'évolution du dossier

Le conseil municipal décide d'attendre l'évolution du dossier

Séance levée à 21h30

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 27/11/2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 53

Budget principal – Décision modificative n°2

2/ Délibération n°2019- 54

Budget annexe – Décision modificative n°2

3/ Délibération n°2019- 55

Budget principal – Emprunt 2019

4/ Délibération n°2019- 56

Budget annexe – Emprunt 2019

5/ Délibération n°2019- 57

Prix de l'eau 2020– Abonnement part communale

6/ Délibération n°2019- 58

Mise en place d'un self –service à la cantine scolaire – devis définitif

7/ Délibération n°2019- 59

Fourniture des repas de restauration scolaire – choix du prestataire

8/ Délibération n°2019- 60

Cession parcelle AB 230 suite à déclassement dans le domaine privé communal

9/ Délibération n°2019- 61

Subvention exceptionnelle à « Oral Orquestra »

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 27 novembre 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à Claude Fatien
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	